



**AVIS PUBLIC**

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 17 décembre 2024, le Règlement autorisant des travaux de mise aux normes visant à l'amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes électriques et mécaniques dans les infrastructures de la Ville et décrétant un emprunt à cette fin de 300 000 \$ (2024, chapitre 117) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 27, 28, 29, 30 et 31 janvier 2025 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 3 avril 2025;

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 8 avril 2025.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière